

Collectif de réflexion sur le covoiturage périurbain

Bourg en Bresse (France)

www.autosbus.org

autosbus@laposte.net

Solidarité Transport (Manche)

05/06/2015

Solidarité Transport est un service de mobilité assuré par des conducteurs bénévoles et ouvert à des personnes sans moyen de locomotion et non imposables sur le revenu, pour des transports occasionnels à petite distance non pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraites ou les mutuelles. Pour se déplacer, l'usager appelle le conducteur le plus proche au moins 48h à l'avance et fixe le rendez-vous. Le transport est assuré de porte à porte. Une fois arrivé à destination, le conducteur attend son passager pour le trajet de retour. L'attente ne doit pas dépasser une heure et demie. Le passager verse au conducteur une indemnité de 0,3 €/ km.

Le service de Solidarité Transport a été initié en 1985 par la Mutualité Sociale Agricole des Côtes normandes. Il s'est progressivement développé en partenariat avec les associations locales de la Fédération des Familles Rurales et avec quelques autres associations locales. À ce jour, le service couvre 24 zones représentant à peu près la moitié du territoire du Département de la Manche. Il dessert environ 160 000 habitants.

La gestion du réseau est assurée par deux travailleurs sociaux de la MSA qui y consacrent une petite partie de leur temps de travail. Ils sont aidés par leurs collègues de la MSA qui appuient les bénévoles locaux et aident à l'extension du service dans de nouvelles zones. Les dépenses sont de l'ordre de 2000 € par an. Elles couvrent essentiellement des dépliants d'information et une réunion annuelle ouverte à tous les conducteurs bénévoles.

En 2014 Solidarité Transport a aidé 641 foyers au total et effectué 5150 transports grâce à 259 conducteurs bénévoles. Parmi les 24 associations locales, certaines ont parfois interrompu leur service par manque de conducteurs bénévoles mais cela a été temporaire et exceptionnel. Au contraire, le recrutement des conducteurs bénévoles est considéré comme « généralement facile », sachant qu'il s'agit essentiellement d'aider des personnes âgées ayant peu de ressources et que les conducteurs sont rarement sollicités plus de deux fois par mois. Par ailleurs, des relations se tissent avec les passagers et cela contribue à la motivation des conducteurs.

Sources

Entretiens téléphoniques avec Marie Christie Blier, MSA, référente départementale de Solidarité Transport depuis plusieurs années (le 26/03/2015) et avec Claude Desaint Denis, président de l'association Solidarité Transport à St Sauveur Lendelin (le 04/05/2015). Vérifié le 27/05/2015

Documents et sites

- http://benevoles-14-50.msa.fr/front/id/benevoles1450/S_SOLIDARITE-TRANSPORT
- <http://www.lebimsa.fr/solidarite-transport/>
- http://benevoles-14-50.msa.fr/files/benevoles1450/benevoles1450_1412602439783_D_PLIANT_MANCHE_09_2014.pdf

Présentation du service

Solidarité Transport est présenté ci-après en deux étapes : d'abord tel qu'il fonctionne à St Sauveur Lendelin, un des territoires ruraux où le service est mis en œuvre, ensuite en élargissant la vision à l'ensemble des zones desservies dans le Département de la Manche.

Situation

St Sauveur Lendelin

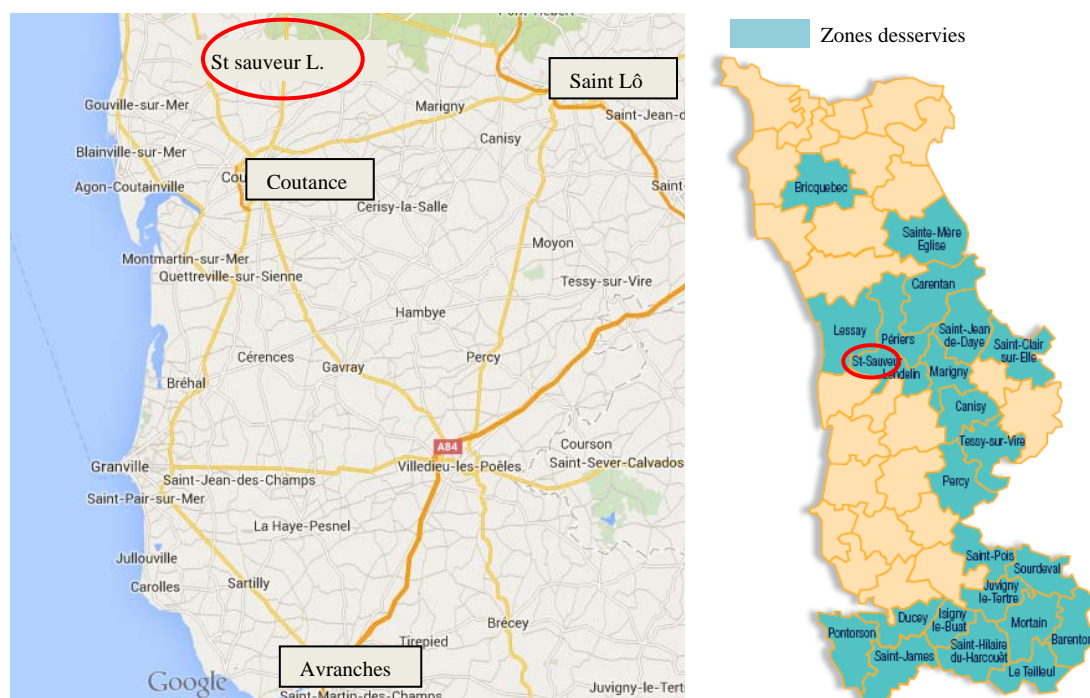
Le service de St Sauveur Lendelin est proposé dans 12 communes composant un ancien canton. La population de la zone est d'environ 6000 habitants et sa densité de 56 habitants / km². L'habitat se répartit en quelques bourgs et de nombreux petits hameaux, regroupant par exemple cinq ou six maisons.

La ville la plus proche est Coutances (9 000 habitants, 10 km) où l'on trouve un hôpital et la plupart des commerces. Les services plus spécialisés se trouvent à Saint-Lô (19 000 habitants, 40 km) ou parfois à Avranches (8 000 habitants, 60 km).

Département de la Manche

En mars 2015, 24 services fonctionnaient dans le Département de la Manche et un autre était en projet. Les zones desservies¹ avaient une population totale d'environ 160 000 habitants et une densité de 41 habitants / km². L'habitat est donc en moyenne un peu plus dispersé qu'à St Sauveur Lendelin.

Figure 1- St Sauveur Lendelin et les autres zones desservies par Solidarité Transport



¹ Toutes les zones sont d'anciens cantons

Histoire

St Sauveur Lendelin

Le service a été initié à St Sauveur par un adhérent de la MSA élu en tant que 'délégué cantonal'. Celui-ci avait connaissance du système et a souhaité s'y investir à l'occasion d'une préretraite prise en 2002. Une association Solidarité Transport locale a été créée en 2004 avec l'aide des travailleurs sociaux de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et de la [Fédération](#) départementale des Familles Rurales. Le service a démarré en 2005 et fonctionne sans interruption depuis lors.

Département de la Manche

Solidarité Transport est une initiative de la MSA Côtes normandes prise en 1985 dans le cadre d'un 'Programme d'Activation pour la Revitalisation du Milieu rural' en partenariat avec une association locale (association de développement, d'animation et d'éveil des Marais). Le constat avait été fait que les services et les commerces locaux commençaient à disparaître ou à se concentrer. Les personnes de condition modeste étaient de ce fait handicapées en raison de leurs difficultés à se déplacer en l'absence de transports collectifs. À l'origine un bus a été mis en place dans un canton puis la formule a évolué en 1988 en faisant appel à des conducteurs bénévoles. En 2009, le réseau Solidarité Transport s'étendait à 15 cantons gérés par quatre associations locales.

Le réseau

St Sauveur Lendelin

Le service est ouvert à des personnes de tout âge, sans moyen de locomotion et non imposables sur le revenu, pour des transports occasionnels à petite distance non pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraites ou les mutuelles. Les usagers sont informés du service par les travailleurs sociaux, les mairies, les centres sociaux, les infirmières ou les aides ménagères. Ils reçoivent un dépliant expliquant le fonctionnement du service et donnant les coordonnées des conducteurs de leur zone. L'association ne fait aucune publicité.

Pour se déplacer, l'usager appelle le conducteur le plus proche au moins 48h à l'avance et fixe le rendez-vous. Si le conducteur n'est pas libre, il appelle un de ses collègues pour le remplacer. Le transport est assuré de porte à porte. Une fois arrivé à destination, le conducteur attend son passager pour le trajet de retour. L'attente ne doit pas dépasser une heure et demie. Le passager verse au conducteur une indemnité de 0,3 €/km en échange d'un reçu.

Lors du premier trajet, le conducteur demande au passager une cotisation à l'association (3 €) et un avis de non imposition. Ceci est ensuite renouvelé chaque année.

Le conducteur fait un relevé semestriel de ses trajets et le remet au coordonnateur de l'association locale qui tient des statistiques annuelles. Le coordonnateur reste en contact avec les conducteurs tout au long de l'année, leur apporte un soutien en cas de difficulté, les réunit deux fois par an, veille à la répartition des déplacements entre eux, fait connaître le service et explique le règlement aux personnes transportées. Il recherche des nouveaux conducteurs quand cela est nécessaire, les accueille et leur remet un dossier d'information sur le service. Il n'y a pas de limite d'âge pour les conducteurs. En prenant de l'âge, ceux-ci se limitent d'abord aux déplacements courts puis s'arrêtent d'eux même lorsqu'ils estiment qu'il est temps de le faire.

Département de la Manche

Les règles du jeu sont les mêmes pour tous les autres services du département.

Gestion

St Sauveur Lendelin

L'association locale est dirigée par un conseil d'administration de six personnes dont trois sont conducteurs et deux sont maires dans des communes de la zone. L'association locale assure le suivi du service en lien avec le travailleur social du secteur, sous forme de réunions semestrielles avec les conducteurs.

Département de la Manche

Les associations sont le plus souvent affiliées à la fédération départementale des Familles Rurales comme à St Sauveur Lendelin. C'est le cas au total dans 18 zones mais quelques autres services sont gérés différemment : Maison de Pays à Lessay, association ACCUEIL à Ste-Mère Église, Association culturelle et familiale à Juvigny le Tertre, association La Chaîne de Solidarité à Mortain, association Ensemble en Vallée de la Sée à Saint Poix

Au niveau du Département, Solidarité Transport est piloté par un comité comprenant deux travailleurs sociaux de la MSA, un représentant du mouvement Familles Rurales, un des coordonnateur locaux, trois conducteurs et un représentant des centres sociaux. Ce comité se réunit au moins une fois par an. Il est le garant de la philosophie de la démarche, il définit le règlement intérieur, fixe le montant de l'adhésion et l'indemnité kilométrique et établit le bilan annuel d'activité. Il fait la liaison avec les institutions fondatrices (MSA et Familles Rurales) auxquelles il fait remonter les besoins.

La gestion du réseau est assurée par deux travailleurs sociaux de la MSA qui consacrent une petite partie de leur temps de travail à leur rôle de référents du réseau. Ils sont aidés par leurs collègues de la MSA qui appuient les services locaux dans les territoires qu'ils couvrent. Les deux référents et les autres travailleurs sociaux consacrent deux réunions par an à Solidarité Transport. La MSA assure l'édition des documents nécessaires au fonctionnement du réseau et notamment un dépliant par an pour chaque service local. Tous les conducteurs du Département sont invités par la MSA à une réunion annuelle.

La MSA n'affiche pas un budget séparé pour Solidarité Transport mais les dépenses sont de faible importance. Il s'agit essentiellement de l'édition des dépliants et de la réunion annuelle des conducteurs (environ 2000 €), plus le temps qu'y consacrent les référents et les travailleurs sociaux.

Une des principales charges des référents est d'aide à la mise en place de nouveaux services locaux, y compris la création des associations locales si cela est nécessaire et le recrutement des premiers conducteurs. Lors de la création d'un nouveau service, le personnel de la MSA fait équipe avec la fédération départementale des Familles Rurales, les centres sociaux et les élus locaux. Cette tâche inclut toujours une ou plusieurs rencontres avec les professionnels du transport (taxis, ambulances) afin d'expliquer la philosophie du service et de montrer qu'il n'y aura pas de concurrence.

En pratique

St Sauveur Lendelin

En 2014, le service de St Sauveur Lendelin a réalisé 107 transports pour 28 foyers. Dix conducteurs ont parcouru au total 3147 km. Le premier motif des déplacements a été la santé (55/107) et notamment les rendez-vous médicaux. Viennent ensuite les courses ou la banque (39), les conduites à la gare (6), les visites aux amis (3) et aussi quelquefois au cimetière. Les passagers sont d'abord des personnes âgées (64/107) mais dans le cas particulier de St Sauveur Lendelin, le service transporte aussi les pensionnaires d'un foyer d'accueil pour personnes aveugles (43/107).

Certains usagers sont assistés dans l'organisation de leurs déplacements, par exemple par une aide ménagère qui prend le rendez-vous. Les usagers respectent généralement les règles du jeu et notamment les 48 h de délai avant le déplacement. Conducteurs et passagers font cependant des exceptions de temps en temps, par exemple si un rendez-vous médical est fixé à la dernière minute. Les conducteurs s'efforcent de varier les 'équipages' et font en sorte qu'une même personne ne monte pas plus de trois fois de suite dans la même voiture.

Le trajet moyen est de 30 km aller-retour et les trois principales destinations sont :

- St Sauveur Lendelin (moins de 10 km et 3 €aller-retour) pour les courses les plus ordinaires
- Coutances (environ 20 km et 6 €aller-retour) pour la santé et les autres courses
- Saint-Lô (environ 80 km et 24 €aller-retour) pour des services très spécifiques

Le service est assuré par dix conducteurs bénévoles, ce nombre n'ayant pratiquement pas varié au cours du temps. Quatre conducteurs sont basés à St Sauveur Lendelin. Cinq autres communes ont un ou deux conducteurs et six communes n'en ont pas mais sont aisément desservies par ceux des villages voisins. Les conducteurs sont des retraités, des préretraités ou des personnes plus jeunes sans activité professionnelle. Chaque conducteur fait dix déplacements par an en moyenne et aucun n'en fait plus de vingt. Le coordonnateur local recrute facilement de nouveaux conducteurs lorsque le besoin s'en fait sentir, notamment parce que son réseau de connaissances est très dense.

Département de la Manche

En 2014 Solidarité Transport a aidé 641 foyers au total et effectué 5150 transports grâce à 259 conducteurs bénévoles. On voit donc que le service de St Sauveur Lendelin n'est pas loin de la moyenne. Au fil des années, deux services se sont arrêtés à cause d'un manque de conducteurs mais ils ont pu être relancés par la suite.

Motivation

Est-ce difficile de recruter des conducteurs bénévoles ? À cette question, le coordonnateur de St Sauveur Lendelin répond que c'est au contraire « généralement facile » car bien des gens sont d'accord pour aider des personnes âgées ayant peu de ressources. On a vu plus haut que les conducteurs étaient rarement sollicités plus de deux fois par mois. Il faut également souligner que le conducteur n'a aucune contrainte dans la mesure où il peut facilement aiguiller une demande de transport vers un de ses collègues. Même un rendez-vous déjà pris peut être transféré à un collègue en cas de besoin. En outre, le coordonnateur, avec l'aide de la MSA, s'efforce de régler immédiatement toute difficulté qui pourrait survenir de façon à 'sécuriser' les conducteurs bénévoles comme les usagers. Finalement des relations se tissent avec les passagers et cela contribue à la motivation des conducteurs.

Le comité de pilotage organise une réunion annuelle ouverte à tous les conducteurs du Département. Il s'agit d'un moment de convivialité, souvent assorti d'une visite de site, qui peut également donner lieu à des interventions sur le code de la route, le bénévolat ou les gestes qui sauvent. Environ une centaine de personnes y ont participé en 2013.

Perspectives

Le service donne satisfaction depuis longtemps et se développe sur le Département en fonction des besoins.

Contact

MSA – tel : 02 33 06 42 65